



## PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 décembre, à 18 heures 01, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, Maire, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 22 novembre 2021.

Etaient présents : LE BARS Loïc ; BOCQUET Jessica ; TUQUET Joël ; DEBELLEMANIERE Nathalie ; DELESTREES Patrick ; LAPORTE Emmanuelle ; LAUNOY Ketty ; LE BARS Jasmine ; MESSEAN Eric ; SOREL Bénédicte ; LAPORTE Jean- François ; Christine GOSSET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

REMY Françoise                    A            SOREL Bénédicte

Absent : GILLET Pierre-Alain

Eric MESSEAN est élu secrétaire de séance.

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 02.

Monsieur le Maire dit que dans le compte rendu du conseil municipal du 16 septembre le timbre de la préfecture cache un morceau d'une phrase et il est noté : « Monsieur Foire Michel... Membres du conseil municipal pour l'attribution de la subvention ». Monsieur le Maire dit que la phrase réelle est : « Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur Michel Foire président de l'UNRPA. Il remercie les membres du conseil municipal pour l'attribution de la subvention. » Monsieur le Maire demande à la secrétaire de modifier la pagination pour les prochains comptes rendus.

Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.  
Arrivée de Jessica BOCQUET à 18h03

Arrivée de Christine GOSSET à 18h04

## Décisions du Maire

**1** / En date du 23 novembre 2021, décision de solliciter le fonds de concours de l'ACSO à raison de 13 150€ € pour la 1<sup>ère</sup> phase de la réfection des trottoirs du Clos du Chaudron et le changement de 40 candélabres.

**2** / En date du 23 novembre 2021, décision de solliciter le fonds de concours de l'ACSO à raison de 14 608,48€ € pour la 2<sup>ème</sup> phase de la réfection des trottoirs du Clos du Chaudron et l'installation d'un système de vidéo-protection.

### 1 / Demande de subvention

Monsieur le Maire explique que les rondins de bois constituant le mur de soutènement du chemin du robinet sont fortement dégradés voire dangereux. Monsieur le Maire précise que les rondins de bois ont été installés dans les années 90. Outre le fait de soutenir le talus, cette structure permet également en cas de fortes pluies avec ruissellement de canaliser les eaux vers la zone humide de la rue de la Roue. Il convient donc de changer rapidement ces rondins pourris à la base qui se détachent les uns après les autres.

Monsieur le Maire dit que la mairie a reçu un devis pour un mur de soutènement en bloc à bancher d'un montant TTC de 20 988€.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal pour faire une demande de subvention auprès du conseil départemental et dans un 2<sup>ème</sup> temps après accord de celle-ci Monsieur le Maire dit que nous solliciterons le fonds de concours de l'ACSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention pour la construction d'un mur de soutènement chemin du Robinet  
Coût T.T.C 20 988,00 €  
Coût H.T 17 490,00 €  
Taux de subvention : 43 %
- D'accepter la facture présentée ;
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental, et de charger Monsieur le Maire de présenter les dossiers correspondants aux services de l'Etat.

## 2 / Demande de subvention

Monsieur le Maire vous fait part que le mur de soutènement de la rue de la roue en rondins de bois est très dégradé et voire même dangereux et qu'il convient de le changer rapidement.

Monsieur le Maire dit que la mairie a reçu un devis pour un mur de soutènement en bloc à bancher d'un montant TTC de 41 988€.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal pour faire une demande de subvention auprès du conseil départemental et dans un 2<sup>ème</sup> temps après accord de celle-ci Monsieur le Maire dit que nous solliciterons le fonds de concours de l'ACSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention pour la construction d'un mur de soutènement rue de la Roue  
Coût T.T.C 41 988,00 €  
Coût H.T 34 990,00 €  
Taux de subvention : 43 %
- D'accepter la facture présentée ;
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental, et de charger Monsieur le Maire de présenter les dossiers correspondants aux services de l'Etat.

## 3 / rapport d'activités du SIRESCO

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu, le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective pour l'année 2020 ;

Monsieur le Maire dit qu'en 2020 4192 repas ont été livrés pour Cramoisy et 3656 pour Saint Vaast les Mello

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

• De Prendre acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective pour l'année 2020 ;

Monsieur Delestrées demande si Monsieur le Maire sait quand la cantine de Saint Vaast les Mello va ouvrir ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il a Vu Madame Varlet, Maire de Saint Vaast les Mello et que la nouvelle école doit en principe ouvrir à la rentrée prochaine.

#### 4 / Création d'un poste d'agent de pause méridienne

Monsieur le Maire dit que compte tenu de l'effectif de la cantine qui dépasse certains jours les 40 enfants, il convient de recruter un agent de pause méridienne en contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire dit qu'il a recruté une jeune Cramoisienne qui aura 18 ans en décembre. Elle est étudiante en BTS en candidat libre.

Monsieur le maire précise que la durée hebdomadaire de service est fixée à 8/35ème

Considérant que la charge de travail ne peut être fixée à long terme compte- tenu des effectifs de l'école ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à 8 heures hebdomadaires (temps annualisé), à compter du 15 novembre 2021.

Monsieur Delestrées demande ce que deviendra cet emploi quand il y aura moins d'enfants ? Monsieur le Maire lui répond que c'est un contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable.

#### 5 / Convention ACSO / SIG

L'ACSO a mis en place un système d'information géographique (SIG) contribuant à la connaissance du territoire et à la prise de décision pour la mise en œuvre des politiques publiques. L'ACSO souhaite mettre à disposition des 11 communes de l'agglomération des applications de données géographiques, afin de faciliter l'exercice des compétences communales.

L'ACSO a élaboré une convention de mise à disposition d'application et données du système d'informations géographiques communautaires.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Cela n'aura aucun coût pour la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

#### 6 / Nouvelles taxes funéraires

Monsieur le Maire dit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les taxes funéraires que percevait la commune ont été supprimées. Toutefois la loi autorise d'en instaurer de nouvelles :

- Taxe de superposition de corps : ou plus communément appelée taxe de seconde et ultérieures inhumations. Elle est perçue par la commune à l'occasion des inhumations qui ont lieu à la demande des familles dans la même concession funéraire à partir de la 2<sup>ème</sup>.
- Taxe de réduction et réunion de corps appelée plus communément redevance liée au tarif de

la concession. Elle est perçue par la commune à l'occasion de l'ouverture des cercueils et de la réunion des restes mortels exhumés dans un même cercueil ou une boîte à ossements.

Monsieur le Maire dit que le cimetière demande pas mal d'entretien et que c'est un coût pour la commune. Il précise qu'il y aura une vingtaine de concessions à reprendre.

Monsieur Messean dit qu'il faudrait revoir le tarif des concessions. Il ne trouve pas judicieux de faire payer après.

Monsieur Messean demande le prix des concessions.

La secrétaire énonce les tarifs :

**Concessions :**

- 15 ans : 80 euros
- 30 ans : 160 euros
- 50 ans : 400 euros

**Columbarium :**

- 15 ans 1<sup>ère</sup> urne : 220 euros
- 15 ans 2<sup>nde</sup> urne : 100 euros
- 30 ans 1<sup>ère</sup> urne : 450 euros
- 30 ans 2<sup>nde</sup> urne : 150 euros

Monsieur Messean dit que nos tarifs et notamment la concession de 15 ans ne sont pas suffisants

Monsieur le Maire dit qu'il convient de délibérer pour adopter ces nouvelles taxes et fixer les tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 4 voix pour (Mrs Gallieue, Le Bars, Tuquet, Mme Le Bars) et 10 abstentions (Mmes Bocquet, Debellemanière, Gosset, Laporte, Launoy, Rémy, Sorel, Mrs Delestrées, Laporte, Messean) :

- De ne pas instaurer la taxe de superposition de corps
- De ne pas instaurer la taxe de réduction et réunion de corps

## **7 / Groupement de commandes extrascolaires**

Monsieur le Maire explique que depuis 2019, la compétence facultative pour l'organisation des transports extrascolaires a été restituée à la commune. Dans le cadre d'un groupement de commande l'ACSO continue d'organiser les transports piscine. Monsieur le Maire dit qu'en juillet 2022 la convention et le marché arrivent à échéance.

Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur la reconduction du groupement de commande pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner le projet de convention entre la commune de Cramoisy et L'ACSO
- D'entériner la reconduction du groupement de commande pour une durée de 3 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;

## 8 / Modification du tarif de la classe de neige

Monsieur le maire rappelle que le 16 septembre dernier nous avons délibéré pour le départ en classe de neige.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu un courrier du SMIOCE nous informant qu'il rencontrait des difficultés dans la réservation des places TGV. Les TGV sont déjà complets ou indisponibles entre 8h et 15h. Les horaires disponibles sont soit 6h40 ou 16h ce qui entraînerait un surcoût pour les compagnies de cars de l'Oise et de Haute-Savoie.

Devant cette situation compliquée à laquelle se rajoute le contexte sanitaire et le plan Vigipirate renforcé, Madame Recolin a opté pour un trajet en car de Cramoisy à Bernex.

Le coût du séjour passe à 17 172,60 €

La mairie prend en charge 8 586,30€ (soit 50%)

L'école verse 3 000 € sur le reste à charge des familles (don de 2 400€ de SAS SUD OISE ENERGIE et 600€ de la coopérative scolaire)

Il reste donc 5 586,30€ à la charge des 24 familles

Ce qui fait un montant du séjour par famille de 232,76€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner le devis proposé par le S.M.I.O.C.E pour un séjour de 7 jours, à Bernex au chalet « Le refuge », en mars 2022 ;
- De participer aux frais du séjour à hauteur de 50 % par enfant Cramoisien ;
- Prix du séjour par enfant facturé aux familles : 232,76€, sur la base de 24 enfants.
- D'appliquer le tarif maximal aux enfants extérieurs
- D'autoriser le règlement en 3 fois (un titre sera émis à la réservation, un courant janvier et le dernier devra être réglé avant le départ)

Monsieur le Maire remercie Monsieur Messean et ses associés.

Monsieur le Bars dit qu'il y a toujours des gens mal intentionnés qui vont dire que la mairie envoie des enfants en classe de neige en bus et que c'est plus dangereux.

Madame Laporte dit que c'est un choix de l'enseignante et des parents. Ces derniers signent une autorisation de sortie

## 8 / Questions diverses

**1 /** Monsieur Pierre-Alain GILLET nous avait demandé de nous renseigner sur la mise en place de lampadaires solaires. Monsieur Tuquet a vu Monsieur Giret du SE60 et ce type de dispositif n'est pas valable ici, trop peu d'ensoleillement et coût très élevé. Monsieur Tuquet précise que ça coûterait trois fois plus cher

**2 /** Monsieur Pierre-Alain GILLET nous avait demandé de nous renseigner sur la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Cette taxe est applicable dans les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, qui se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif.

Monsieur Messean répond qu'il n'y a que l'usine de concernée.

Monsieur le Maire dit qu'il en a parlé à l'OPAH et SOLIA a essayé de contacter le syndic de copropriété afin de faire un diagnostic mais il ne répond pas.

**3 /** Monsieur le Maire dit que l'éclairage public des rues de la roue, Marsonnière, Rignièrès est défectueux depuis 15 jours. Monsieur le Maire dit que dès qu'il a constaté la panne, il a demandé de contacter notre prestataire immédiatement. L'entreprise CARRA-ELEC est là depuis 5 jours et ils ont du mal à trouver la panne. Ils ont décidé d'isoler secteur par secteur. Monsieur le Maire dit que l'éclairage public de la rue de la Roue, des Rignièrès et la ruelle Gomot fonctionne de nouveau. Le problème est dans la rue Marsonnière, il reste le secteur entre la rue des Rignièrès et la rue Paul Descamps. Monsieur le Maire dit que ça serait peut-être dû au câble d'alimentation.

**4 /** Madame Laporte demande si il y a en projet d'avoir le gaz à Cramoisy. Monsieur Messean lui répond que ça dépend de GRDF. Monsieur le Maire dit qu'il faut qu'il y ait un certains nombres de propriétaires intéressés.

Madame Laporte dit qu'il y a beaucoup de Cramoisien qui ont des bouteilles de gaz. Elle demande si la commune faisait un sondage qu'il pourrait être pris en compte ?

Monsieur le maire demande à Monsieur Messean de voir avec GRDF.

**5 /** Monsieur le Maire dit que lors de la remise des colis des anciens un sondage a été fait. Il y a 38 personnes qui sont favorables au repas pour 2022 et 18 contres.

Monsieur Gallieue se réjouit de la décision qu'il a prise en début d'année car au vu de la situation sanitaire il aurait été inconcevable de réunir nos anciens.

Monsieur le Maire dit que si les conditions sanitaires le permettent un repas des anciens sera

organisé en 2022 mais s'il y a un doute il faudra se revoir.

Monsieur Laporte dit qu'il n'est pas normal que la décision ait été prise par le Maire seul, que la commission actions sociales n'a même pas été convoquée.

Monsieur Laporte dit que cette même commission n'a pas été convoquée pour le choix du colis. La secrétaire lui répond que la commission ne les a jamais choisis.

Monsieur le Maire dit que l'année prochaine, il faudra réunir la commission actions sociales pour le choix du repas et du colis.

Monsieur Tuquet demande si la commune pourra organiser la fête à l'andouille. Monsieur le Maire lui répond que nous déciderons au cours du prochain conseil municipal.

6 / Monsieur le Maire dit qu'il a de nouveau sollicité la gendarmerie suite aux multiples délits, contraventions et incivilités qui se passent sur la commune. Il dit que la gendarmerie est sans doute « overbooké » car on ne les voit pas comme on voudrait les voir. Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas de réponses. Monsieur le Maire dit qu'il va assister à une réunion sécurité à l'ACSO et qu'il ne manquera pas de leur faire part de tout ce qui est dit ici.

Monsieur le Maire rappelle qu'il aurait aimé une police municipale intercommunale mais que ça n'est pas possible car chaque maire veut garder ses pouvoirs de police.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 3 décembre 2021

Le Maire  
Raymond GALBREQUE  




## ARRETE ET SIGNATURES

Membres en exercice

15

Membres présents

date de la convocation

22 NOVEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 060-216001727-20211209-2021\_53-AU

Délibéré par les membres du conseil municipal de Cramoisy réuni en session du

09 DECEMBRE 2021

**Raymond GALLIEGUE**

Maire

[Signature box]

**Loïc LE BARS**

1er Adjoint

[Signature box]

**Jessica BOCQUET**

2ème Adjoint

[Signature box]

**Joël TUQUET**

3ème Adjoint

[Signature box]

**Patrick DELESTREES**

Conseiller municipale

[Signature box]

**Nathalie**

**DEBELLEMANIERE**

Conseillère municipale

[Signature box]

**Pierre-Alain GILLET**

Conseiller municipal

[Signature box]

**Christine GOSSET**

Conseillère municipale

[Signature box]

**Emmanuelle LAPORTE**

Conseillère municipale

[Signature box]

**Jean-François LAPORTE**

Conseiller municipal

[Signature box]

**Ketty LAUNOY**

Conseillère municipale

[Signature box]

**Jasmine LE BARS**

Conseillère municipale

[Signature box]

**Eric MESSEAN**

Conseiller municipal

[Signature box]

**Françoise REMY**

Conseillère municipale

[Signature box]

**Bénédicte SOREL**

Conseillère municipale

[Signature box]